

NOM DU MINISTÈRE : RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN CRÉATION DE PROGRAMMES	ALÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
193	Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval	<u>Description</u> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité générale de l'habitat aquatique - Améliorer la productivité faunique des habitats - Accroître le potentiel faunique - Soutenir la participation des organismes du milieu - Types de projets - aucune spécification mentionnée au programme - ouvert. - Financement - Maximum accordé annuellement = 50 % du coût total du projet jusqu'à concurrence de 50 000 \$ - Date limite des soumissions - 1er novembre et 1er mars 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le financement du programme à 75 % par projet - Permettre les soumissions de projets en tout temps 				B				
194	Connaître nos habitats Fauniques	<u>Description</u> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et diffuser nos 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de financement accordé à 75 % des coûts par projet 				B				

NOM DU MINISTÈRE : RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		Financement - Maximum accordé annuellement = 50 % du coût total du projet jusqu'à concurrence de 50 000 \$ Date limite des soumissions - 10 janvier									
195	Faune-Nature FICHE PRÉSENTÉE PAR : Conseil régional de l'environnement de Laval	Description - Soutenir financièrement les projets relatifs à la faune, aux habitats et aux milieux naturels. Types de projets - Formation et éducation - Expérimentation et recherche - Étude de faisabilité ou d'avant-projet - Acquisition de connaissance Financement 75 % des dépenses admissibles, maximum 15 000 \$ / projet	Pas d'enveloppes monétaires dévolues pour les bois et forêts privés de la région de Laval. Les travaux d'aménagement et les acquisitions foncières ne sont pas admissibles Le programme n'existe plus.	- Réactiver le programme Faune-nature - Augmenter le budget annuel et les montants accordés par projet - Déterminer une enveloppe budgétaire pour la région de Laval - Permettre aux organismes sans but lucratif oeuvrant pour la conservation et la mise en valeur des bois et forêts de Laval d'avoir accès au programme - Permettre les travaux d'aménagement - Permettre les acquisitions foncières				B			

NOM DU MINISTÈRE : RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN CRÉATION DE PROGRAMMES	ALÈGÈREMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
		<ul style="list-style-type: none"> - Budget annuel de 600 000 \$ Date limite des soumissions - Abandonné 		de bois, forêts et milieux humides								
196	<p>Programme d'aide à la formation et à la sensibilisation aux habitats</p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval</p>	<p><u>Description</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et informer les intervenants sur les moyens techniques de protéger et mettre en valeur les habitats - Sensibiliser la population du Québec et des groupes-clés aux habitats fauniques et à l'importance de les protéger et de les mettre en valeur <p>Types de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets qui diffusent des connaissances techniques sur les moyens utilisés pour protéger, améliorer ou restaurer des habitats et les projets qui font connaître des interventions modèles - Projets de sensibilisation aux 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de financement accordé à 75 % des coûts par projet - Attribuer un budget par région administrative - Permettre la soumission de projets en tout temps 				B				

NOM DU MINISTÈRE : RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN CRÉATION DE PROGRAMMES	ALÈGÈMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
		<p>habitats – qui font connaître un ou des habitats du Québec, leurs composantes, les problèmes qu'ils subissent et l'importance de les protéger, les restaurer les améliorer</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation est privilégiée par rapport à la sensibilisation. <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation : 50 % du coût total du projet jusqu'à concurrence de 50 000 \$ - Sensibilisation : 20 %(coûts réels) <p>Date limite des soumissions</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 janvier 										
197	Programme d'aide à la protection des milieux humides forestiers sur terres privées	<p><u>Description</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer et accroître la productivité faunique des milieux humides forestiers en favorisant des engagements de plus en plus fermes des propriétaires en 	<p>Les superficies foncières exigées ne sont pas réalistes pour la région de Laval. La majorité des milieux humides lavallois ont moins d'un hectare</p> <p>Étant donné la croissance de développement lavallois, il est impensable de réunir 10 milieux humides de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître la région de Laval comme milieu urbain forestier - Permettre l'acquisition de milieux humides, en milieux urbains et agricoles, sans entente de conservation avec le propriétaire, 	A			B				

NOM DU MINISTÈRE : RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN CRÉATION DE PROGRAMMES	ALÈGÈREMENT DE PROCÉDURES MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
	<p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval</p>	<p>développant des partenariats avec des organismes voués à la mise en valeur de ces milieux.</p> <p><u>Types de projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection d'au moins 10 milieux humides forestiers incluant une bande de protection autour de chacun de ces milieux représentant globalement un minimum de 50 hectares. - Ententes de conservation de milieux de plus d'un hectare, que les propriétaires possèdent individuellement des milieux humides d'au moins un hectare et que des grands propriétaires fonciers soient également concernés tout en étant pas soumis au RNI (Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État). <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum accordé annuellement = 50 % du coût total du projet 	<p>plus d'un hectare et de finaliser des ententes volontaires de conservation</p> <p>La région de Laval n'est pas reconnue par le Ministère Ressources Naturelles</p> <p>-Pas d'enveloppes monétaires dévolues par région administrative.</p>	<p>quelle que soit la superficie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le budget annuel du programme - Déterminer une enveloppe budgétaire pour la région de Laval - Prévoir des travaux d'aménagement et d'entretien pour les rendre accessibles au grand public - Pouvoir s'inscrire au programme en tout temps 							

NOM DU MINISTÈRE : RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN CRÉATION DE PROGRAMMES	ALÈGÈREMENT DE PROCÉDURES MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		jusqu'à concurrence de 20 000 \$, - Étalement possible sur 2 ans. Date limite des soumissions - 1er avril									
198	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval	<u>Description</u> - Contribuer au développement social et économique des régions. - Stimuler la création d'emplois en favorisant la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier. <u>Types de projets</u> - Aménagement intégré des ressources du milieu forestier ou les activités qui présentent un caractère sylvicole, faunique, récréatif, éducatif ou environnemental et qui s'inscrivent dans le	Pas d'enveloppes monétaires dévolues pour les bois et forêts privés de la région de Laval. Conséquence : les organismes sans but lucratif de Laval intéressés par la conservation et la mise en valeur des bois et forêts privés de Laval ne sont pas admissibles	- Reconnaître la région de Laval au volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et ainsi permettre aux OSBL lavallois d'y avoir accès - Déterminer une enveloppe budgétaire pour la région de Laval	A						

